

PLAN D'OPERATION ANNUEL (POA)

Numéro d'ordre : PD 124/01 Rev.2 (M) Phase II

Agence d'Exécution : Organisation Africaine du bois

Titre du Projet : Projet Promotion de l'Aménagement Durable des Forêts Africaines

Période couverte : 1^{er} Août 2007 – 31 Juillet 2008

Libreville juin 2007

Coordonnateur Régional : Dr Richard EBA'A ATYI
Organisation Africaine du Bois
B.P. 1077 Libreville
Tel : +241 44 58 99 / +241 07 52 92 54
Fax : +241 44 53 40
Courriel : PD124@internetgabon.com ou richard_ebaa@yahoo.fr

Partie I : Résumé du PAO

Partie II : Rapport d'activités du projet

Etant donné que ce plan d'opération est élaboré au début de la phase II du projet, il semble préférable de résumer ici le rapport d'achèvement de la phase I au lieu d'un rapport d'activités semestriel.

Les principaux résultats de la phase I

Les principaux résultats de la phase I du projet pour les produits entamés sont :

Produits 1.1 : Sept pays disposent actuellement de mécanismes nationaux de consultation participatifs ces pays sont : le Cameroun, le Gabon, la République du Congo, la République Centrafricaine (RCA), la République Démocratique du Congo (RDC), le Ghana et le Togo. Il faut cependant noter que nombre de ces mécanismes avaient été établis dans des processus en dehors du projet, c'est le cas des pays où des programmes sectoriels forestiers avaient été élaborés (Cameroun, Gabon, Ghana) ou des pays d'Afrique Centrale où la COMIFAC avait entrepris d'établir des forums nationaux du secteur forestier (RDC, Congo et RCA). Dans certains cas (RCA, RDC) les mécanismes avaient été conçus mais n'étaient pas fonctionnels ; dans de tels pays, le projet, en collaboration avec d'autres acteurs a permis de rendre les mécanismes existants fonctionnels en organisant les premières assises.

Produit 1.2. Trois pays (Cameroun, Ghana, Gabon), qui avaient réalisé des travaux inachevés sur les PCI avant la mise en œuvre du projet, ont finalisé leurs ensembles nationaux de PCI en adaptant les PCI régionaux aux spécificités nationales. Ces ensembles nationaux ont été approuvés par les administrations forestières et la finalisation a connu une participation forte des représentants des différentes parties prenantes dans la gestion forestière.

Deux pays additionnels (Congo et Côte d'Ivoire) ont procédé à l'élaboration des PCI nationaux et les ont finalisés. Le consultant international Marie Mbole a appuyé l'élaboration de ces ensembles des PCI dans les deux pays. Des GNT ont aussi été établis en RDC et RCA qui ont entamé l'élaboration des PCI nationaux.

Produit 1.3. Les premiers rapports nationaux sur la base du principe 1 ont été rédigés dans six pays : Cameroun, Gabon, Ghana, Congo, Côte d'Ivoire et RCA avec une validation nationale à travers des ateliers. Ces rapports ont été présentés lors d'un atelier régional tenu à Libreville en septembre 2006.

Produit 2.1. Les PCI régionaux pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique ont été harmonisés avec les C&I de l'OIBT et adoptés avant même le lancement effectif des activités du projet sur le terrain. Pendant l'exécution de la phase I du projet, les PCI pour les plantations forestières ont aussi été élaborés avec la contribution du consultant international Gérard Buttoud et seront présentés à la prochaine session de la conférence des Ministres de l'OAB.

Produit 2.2. Une première réunion des représentants des 10 pays d'Afrique tropicale membres de l'OIBT s'est tenue à Brazzaville pendant la phase I du projet. Les représentants issus des différentes parties prenantes de la gestion forestière ont décidé

de mettre en place dans le cadre fourni par l'OAB un mécanisme consultatif qui discutera des questions stratégiques du secteur forestier dans toute la région d'Afrique tropicale et en collaboration avec des institutions qui existeraient dans les différentes sous - régions.

Produit 2.3. Un manuel d'audit pour les PCI OAB-OIBT au niveau des Unités Forestières d'Aménagement a été élaboré et testé sur le terrain. Ce manuel a été largement distribué et a déjà servi de document de base à la formation en audit forestier au niveau régional (produit 2.4). De même un manuel sur les systèmes d'aménagement des forêts tropicales naturelles d'Afrique a été élaboré, il est actuellement en cours de finalisation après l'examen de la mouture initiale lors d'un atelier régional organisé en septembre 2006 à Libreville. Les deux documents ont été élaborés avec l'appui du consultant international SAVCOR.

Produit 2.4. Deux premières sessions de formation pour un total de 40 formateurs ont été organisés à Sangmelima au Cameroun et Takoradi au Ghana. La formation de Sangmelima a réuni 23 participants ressortissants des pays membres francophones, alors que celle de Takoradi a réuni 17 participants ressortissants des pays membres d'expression anglaise. Ces deux formations ont été organisées avec l'appui du consultant SAVCOR.

Produit 2.5. Le projet a permis un renforcement de la capacité de l'OAB sur le plan technique grâce à la mise à disposition d'un expert international qui appuie la mise en œuvre des différents aspects liés aux PCI OAB-OIBT de gestion durable des forêts, ainsi que sur le plan logistique par l'acquisition des équipements informatiques, la production et la diffusion de différents documents techniques produits au sein de l'OAB.

Appréciation de la situation a la fin de phase I par rapport à la situation préalable

Le projet ayant une durée totale proposée à six ans, la première phase de trois ans ne saurait produire tous les changements escomptés. Néanmoins, la phase I a permis d'enregistrer une évolution positive de la situation vers les changements désirés tant au niveau régional qu'au niveau des différents pays membres.

Au niveau régional, la situation préalable à la mise en œuvre de la phase I du projet était caractérisée par une activité minimale de l'OAB dans ses pays membres due à la faiblesse de ses capacités techniques et matérielles. De plus, en dehors des conférences ministérielles qui se tiennent tous les deux ans, et qui logiquement ont un agenda très influencé par des questions de stratégie politique, les concertations sur des questions techniques et des échanges d'expériences entre pays membres étaient très rares. La mise en œuvre du projet a permis à l'OAB de renforcer son rôle de coordination technique vis-à-vis des états membres. Dans chacun des pays participants au projet, il a été organisé un ou plusieurs ateliers sous la responsabilité de l'OAB à travers le projet PD 124/01 Rev. 2(M). De même il a été possible à des responsables de l'OAB d'effectuer des tournées dans les pays participants et d'appuyer les administrations forestières sur la problématique de la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

Au niveau régional, le projet a permis d'organiser des concertations entre les dix pays membres lors des cinq ateliers régionaux organisés à Brazzaville et Libreville sur des thèmes relatifs à l'aménagement durable des forêts en Afrique.

Au niveau des pays participants, des bases concrètes ont été établies pour la mise en application des PCI dans certains pays par la finalisation des sets nationaux, et dans d'autres par l'établissement des GNT qui se sont engagés dans l'élaboration des PCI nationaux. De même le projet a permis à la plupart des pays participants soit de mettre en place un mécanisme national de consultation dans lequel interviennent les représentants de tous les acteurs du secteur forestier, soit de rendre opérationnels les mécanismes déjà existants.

De manière plus indirecte, le projet a contribué à des changements dans le processus de certification forestière où la région dans son ensemble accuse encore un grand retard, mais où des normes techniques sont en train de se mettre en place en liaison avec les PCI OAB-OIBT. Ces changements concernent soit la mise en place d'initiatives nationales de certification, soit la prise en compte des PCI OAB-OIBT dans des systèmes de certification existants.

Degré d'accomplissement des objectifs spécifiques du projet

Sans prétendre accomplir entièrement les deux objectifs spécifiques du projet, la phase I qui ne représente que la moitié du projet dans son ensemble a néanmoins contribué à un progrès vers ces objectifs spécifiques de la manière suivante :

Objectif spécifique 1 : sur les 9 pays participants au projets, cinq (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana) ont finalisé leurs ensembles de PCI nationaux et deux (RDC et RCA) ont mis en place des GNT pour l'élaboration de ces sets nationaux. Sept pays disposent maintenant de mécanismes de consultation nationaux (Cameroun, Gabon, Ghana, Congo, RDC, RCA et Togo). Dans tous les pays, la sensibilisation est très avancée sur le thème de la mise en application des PCI de gestion durable des forêts en Afrique. Six pays (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana) ont élaboré une première vague de rapports sur les progrès réalisés vers l'aménagement durable des forêts sur la base des PCI OAB-OIBT.

Les ensembles des PCI nationaux, les mécanismes de consultation nationaux et l'information sur l'aménagement durable des forêts constituent autant d'éléments moteurs d'une capacité adéquate de mise en œuvre des PCI dans les pays membres telle que recherchée par cet objectif spécifique.

Objectif spécifique 2 : Les PCI harmonisés OAB-OIBT ont été adoptés par les pays membres de l'OAB et de l'OIBT en Afrique à un niveau politique très élevé et constituent actuellement l'un des rares instruments communs dont disposent ces pays pour promouvoir la gestion durable de leurs forêts. Actuellement les PCI pour les plantations forestières ont été finalisés et seront soumis à l'adoption de la Conférence des Ministres de l'OAB dès qu'elle se réunira. Il en est de même du manuel d'audit qui constitue un guide pour une opérationnalisation des PCI dans l'ensemble de la région.

Sur le plan du renforcement des capacités, 40 formateurs en audits et aménagement forestiers ont été formés pendant la première phase du projet. De plus la capacité technique et logistique de l'OAB a été renforcée.

Impacts et pérennité des acquis de la phase I

Les PCI OAB-OIBT sont déjà utilisés de manière effective par les acteurs régionaux pour suivre ou mettre en place des systèmes de suivi de la gestion forestière soit dans le

cadre de la certification forestière (PAFC-Gabon par exemple), soit dans le cadre du suivi indépendant en vue d'attester la légalité des opérations forestières (FORCOMS, WWF-TRAFFIC, FLEGT) ou dans d'autres évaluations (WWF, Agence Française de Développement...).

L'utilisation des PCI devrait être renforcée dans les prochaines années, ce qui augmenterait l'impact du projet, et c'est principalement à travers l'incorporation des PCI dans les différents systèmes de suivi de la gestion forestière que les acquis du projet devront être pérennisés. Toutefois, cette pérennisation reste conditionnée par la mise en place des capacités humaines qui devra acquérir une priorité dans les prochaines phases du projet.

Synthèse de l'analyse

Réalisation des objectifs spécifiques	Partiellement réalisés
Produits	Partiellement réalisés
Respect de l'échéancier	Délais sans gravité
Dépenses effectives	Légèrement inférieures aux prévisions
Potentiel de réplcation	Potentiel important
Potentiel d'élargissement	Potentiel important

Note : les objectifs spécifiques et les produits tels que analysés ici concernent le projet dans son ensemble et par conséquent, il n'est pas possible de les réaliser entièrement pendant la phase I qui ne représente que la moitié du projet

Partie III : Programme d'opérations annuel

1. Grille de cadre logique pour l'année

Eléments du projet	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses importantes
Produit 1.2	<i>PCI/critères de certification nationaux</i>	<i>Document sur les PCI/critères de certification et le processus de développement</i>	<i>Les intervenants acceptent les PCI OAB/OIBT comme cadre de suivi de la gestion forestière</i>
Activité 1.2.6	Premier atelier national organisé	Rapport de l'atelier	
Produit 1.5	<i>Minimum de 60 représentants des acteurs, personnel forestier et spécialistes formés dans chaque pays</i>	<i>Liste des stagiaires</i>	<i>La formation est pertinente aux besoins des participants</i>
Activité 1.5.1	Besoins de formation identifiés et programme de formation élaboré	Rapport sur les besoins de formation, programme de formation	
Activité 1.5.2	Matériel didactique produit pour les contrôleurs	Formations offertes	
Activité 1.5.3	Stage de formation pour contrôleurs organisé	Rapport du stage	
Activité 1.5.4	Matériel didactique pour cadres forestiers produit	Formations	
Activité 1.5.5	Stage de formation organisé	Rapport du stage	
Produit 2.4	<i>Minimum de 60 instructeurs formés</i>	<i>Liste des instructeurs formés</i>	<i>Des formateurs appropriés peuvent être identifiés dans les pays membres</i>
Activité 2.4.5	Stages supplémentaires organisés	Rapports des stages	
Produit 2.5	<i>Capacité consultative et de diffusion de l'OAB renforcée</i>	<i>Effectifs et qualifications Rapports d'avancement/annuels Liste des services offerts</i>	<i>Les contributions des pays membres à l'OAB sont adéquates</i>
Activité 2.5.1	Conseiller régional/Coordinateur du projet recruté et centre de coordination établi	Contrat d'engagement, rapport initial	
Activité 2.5.3	Matériel informatique, logiciel et installations de communication obtenus et entretenus	Matériel et installations en place, rapports d'entretien	
Activité 2.5.5	Données rassemblées	Base de données Rapports de mission	
Activité 2.5.6	Documents traduits	Documents traduits	
Activité 2.5.7	Matériel de publication imprimé et diffusé	Documents imprimés Liste des destinataires	

2. Produit et activités

Etant donné les contraintes budgétaires qui vont caractériser l'exécution de la deuxième phase du projet, les activités à mener seront concentrées sur les quatre thématiques suivantes:

- Elaboration des PCI nationaux (Produit 1.2) : il s'agira d'entamer le processus d'élaboration des PCI nationaux dans un nouveau pays (le Liberia) et de poursuivre les efforts entamés en République Démocratique du Congo. Dans les deux cas, organisera des ateliers. En RDC on travaillera en collaboration avec d'autres acteurs qui ont montré de l'intérêt tel que WWF-RDC.
- Formation en audits forestiers au niveau national (Produit 1.5): On entamera des formations nationales dans cinq pays.
- Formation des formateurs en audits forestiers au niveau régional (Produit 2.4): On complétera la formation au niveau régional entamée pendant la Phase I (40 personnes ont été formées) de façon à atteindre l'effectif recherché qui est de 60 formateurs au moins. Cette formation complémentaire concernera uniquement les pays francophones, les pays anglophones ayant déjà atteint l'objectif de 6 formateurs par pays.
- Renforcement de la capacité consultative et de diffusion de l'OAB (Produit 2.5) qui devra se faire pendant toute la durée du projet

Activités prévues pour la phase II

Produit 1.2	PCI nationaux / critères de certification
Activité 1.2.6	Atelier sur les groupes nationaux de travail de deux pays
Produit 1.5	Formation des spécialistes en audits forestiers (5 pays)
Activité 1.5.1	Identification des besoins de formation et élaboration du programme de formation
Activité 1.5.2	Préparation du matériel didactique pour les contrôleurs
Activité 1.5.3	Organisation du/des stage(s) de formation pour contrôleurs
Produit 2.4	Formation des formateur en audits forestiers
Activité 2.4.5	Organisation de stages de formation supplémentaires
Produit 2.5	Renforcement Capacité consultative et de diffusion de l'OAB
Activité 2.5.1	Recrutement d'un Conseiller régional sur la mise en œuvre des PCI / Coordinateur de projet et création d'une cellule de coordination au bureau de l'OAB
Activité 2.5.3	Fourniture du matériel informatique et des logiciels ainsi que des installations de communication, y compris leur mise à jour/entretien périodique
Activité 2.5.5	Collecte des données des pays membres sur les PCI en utilisant le format élaboré par l'OIBT, par correspondance et visites de terrain (3 missions par an)
Activité 2.5.6	Traduction des documents de travail et des documents finals dans quatre langues

3. Indicateurs et hypothèses

De manière générale, les indicateurs restent conformes aux indicateurs mentionnés dans le document de projet. En ce qui concerne les hypothèses, deux nouvelles hypothèses sont à relever concernant les activités prévues pour le produit 1.2.

- i. Les premières activités relatives au produit 1.2 en RDC ont été appuyées par les partenaires présents dans ce pays dont WWF et la Coopération française. La continuation des activités suppose que les mêmes partenaires ou d'autres en plus pourront apporter un appui financier et/ou logistique.
- ii. Au Libéria, les activités du projet ont eu du retard à cause d'un climat politique difficile. Ce climat s'est amélioré et l'activité prévue n'aura lieu que lorsque cette amélioration pourra se consolider.

4. Méthodes de suivi, fréquence, et rapports

Les données nécessaires au suivi de la réalisation des activités et des hypothèses seront rassemblées à travers les rapports sur les activités concernées. Etant donné que la quasi-totalité des activités seront conduites par des consultants nationaux ou internationaux, il sera exigé à chaque consultant de produire un rapport sur l'activité qui lui a été confiée. Aussi chaque réunion ou atelier organisé dans le cadre du projet que ce soit au niveau national ou au niveau régional fera l'objet d'un rapport.

En plus des rapports des consultants, le Coordonnateur Régional du projet effectuera des missions pour assister et suivre personnellement toutes les activités majeures du projet dans différents pays où elles seront organisées. Les Coordonnateurs nationaux, responsables du suivi de la réalisation du projet dans chacun des pays participants, feront aussi des rapports périodiques selon l'intensité des activités.

Le comité directeur (CD) du projet devra tenir au moins une réunion pendant l'exécution de la Phase II. A cette réunion, le Coordonnateur préparera un rapport faisant l'état des lieux de l'exécution du projet avant la réunion et fera un rapport à la fin de la réunion pour consigner les résolutions prises.

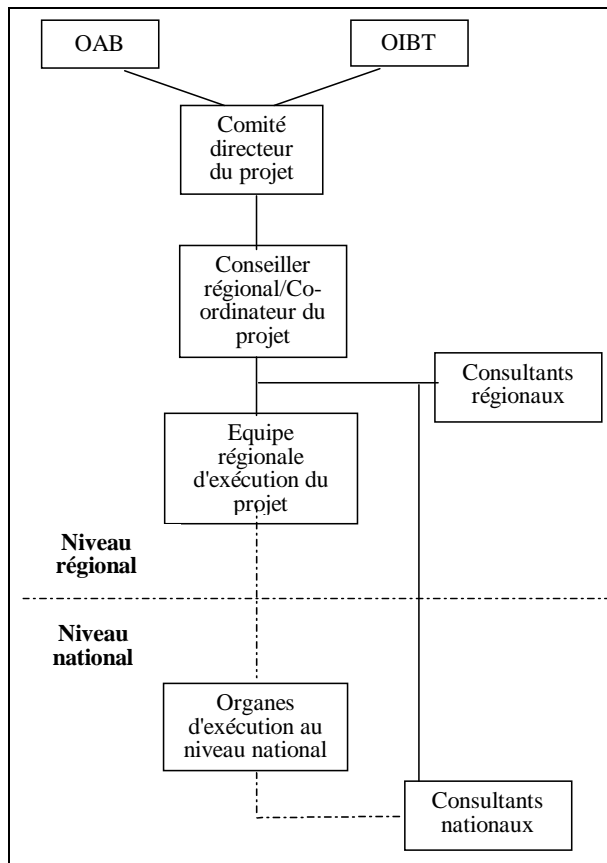
Deux rapports d'activités seront produits par l'OAB (sur proposition du Coordonnateur Régional), le premier avant le 31 août 2007 et le second avant le 28 février 2008.

5. Organigramme, coordination et intégration des activités

L'organigramme initial du projet est donné par la figure 1. Cet organigramme est toujours en vigueur, cependant pour un meilleur suivi du projet à l'intérieur des pays participants, il s'est avéré important d'associer des Coordonnateurs nationaux qui sont des points de contacts travaillant en liaison avec le Coordonnateur Régional (CR). Les Coordonnateurs nationaux suivent toutes les activités conduites au niveau national et rendent régulièrement compte au CR.

La plupart des activités au niveau régional et au niveau national sont réalisées avec l'aide de consultants. Le CR est responsable de la préparation des Termes de Référence (TdR) des consultants nationaux, de leur sélection et de l'approbation de leurs rapports. Le CR est assisté au niveau national par les Coordonnateurs Nationaux qui en général sont des cadres des ministères en charge des forêts.

Figure 1 : Organigramme du projet



En ce qui concerne les consultants internationaux et nationaux, certains ont vu leur TdR définis dans le document de projet, ils travaillent néanmoins sous la coordination du CR qui organise leur travail de terrain et revoit périodiquement leurs rapports.

Le Coordonnateur régional sera assisté par un Directeur Technique de l'OAB en temps partiel. Compte tenu de l'ampleur des tâches tant au niveau régional qu'au niveau national de chacun des 9 pays participants, il est proposé que le CR soit assisté par un expert junior.

Partie IV : Ressources

(i) Planification du personnel et relations institutionnelles

1. Projet, partenaires, et organisations dispensant leur appui

Personnel du projet

Le personnel actuellement en service de manière permanente au projet est composé ainsi qu'il suit :

- Le Coordonnateur Régional (CR) du projet (Dr Richard Eba'a Atyi), expert international mis à disposition par l'OIBT pour un appui technique et de gestion des ressources du projet. Le CR travaille à temps plein.
- Le Directeur Technique de l'OAB chargé des politiques forestières (Koffi Yao Jean-Baptiste), il intervient à temps partiel et est surtout impliqué comme co-gestionnaire des ressources financières du projet en collaboration avec le Coordonnateur Régional.
- Le Chef de Service Financier de l'OAB (M. Ondo Mbogho Stéphane), il intervient aussi à temps partiel et assure le suivi de la comptabilité du projet.
- Une Secrétaire dactylographe (Mme Eyang Obiang Cathérine) mise à disposition à plein temps au projet.

Ainsi, le projet comporte surtout deux personnes, le CR et la Secrétaire, qui travaillent à temps plein. Les autres personnes interviennent sporadiquement et surtout leurs tâches au sein de l'OAB sont prioritaires sur celles du projet. Ceci fait que le CR soit trop occupé. La situation est d'autant plus préoccupante que M. Emmanuel Siisi Wilson, principal interlocuteur du projet à l'OAB sur le plan technique a quitté l'OAB en début octobre 2005 et l'OAB n'a pas encore envisagé son remplacement.

Il est proposé que le projet recrute un assistant junior titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent en foresterie ou discipline analogue avec des connaissances souhaitables en anglais. L'assistant junior travaillerait sous la responsabilité du CR et sera particulièrement orienté vers le suivi des activités au niveau national. Ses tâches consisteront à :

1. Suivre la préparation et la réalisation des activités dans différents pays participants,
2. Faire des commentaires sur les rapports et documents soumis par les consultants nationaux et experts nationaux,
3. Appuyer le CR dans la préparation de différents ateliers organisés dans le cadre du projet,
4. Suivre la préparation des différentes publications du projet auprès des éditeurs et autres établissements spécialisés dans la publication,
5. Assurer la distribution des différents rapports et publications auprès des bénéficiaires et partenaires du projet,
6. Assurer le secrétariat lors des réunions hebdomadaires des intervenants au projet.

Partenaires du projet

Dans chacun des pays participants, le projet travaille en collaboration avec le Ministère en charge des forêts qui désigne un Coordonnateur National (CN) pour le projet. L'annexe 1 donne la liste des CN désignés par les différents pays participants. Le CN est le point de contact du projet dans le pays concerné, il contribue à la préparation et la réalisation des activités nationales du projet plus particulièrement sur le plan logistique.

Les autres partenaires du projet sont le Fonds Mondial pour la Nature – Programme Régional pour l’Afrique Centrale (WWF-CARPO) et la Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC). Le WWF-CARPO a déjà conclu un accord de coopération avec l’OAB (agence d’exécution du projet) dans lequel des engagements sont pris pour appuyer le projet. Pendant la Phase I stade 1 du projet, WWF a contribué à la réalisation des activités du projet en République du Congo et en RCA.

Quant à la COMIFAC, un accord formel la liant à l’OAB est en cours de préparation, mais déjà il y’a un échange d’invitation entre l’OAB et cette organisation pour toutes les activités majeures.

2. Organisations, acteurs, communautés participant au projet

En Afrique Centrale, le Centre pour la Recherche Forestière Internationale (CIFOR) a conclu un contrat pour appuyer l’élaboration et la mise en œuvre des PCI nationaux du Cameroun, et cet accord pourrait s’étendre dans d’autres pays.

Dans six pays participants (RCA, Cameroun, Gabon, Congo, Côte d’Ivoire, RDC), les groupes nationaux de travail (GNT) sur la gestion durable des forêts et la certification prennent une part active dans l’exécution du projet dans ces pays respectifs. Ces GNT reçoivent des appuis pour l’organisation de certaines de leurs réunions périodiques et exécutent certaines des activités du produit 1.2.

Au Gabon, l’initiative nationale de certification forestière (PAFC-Gabon), qui utilise les PCI nationaux du Gabon finalisés dans le cadre du présent projet, entretient des liens étroits avec l’OAB et le projet et implique le projet à ses différentes réunions.

3. Consultants

Pendant la période sous planification, les consultants internationaux et nationaux seront requis par le projet ainsi qu’il suit :

Consultants internationaux

Pendant la période concernée par le présent plan, le projet fera appel à un consultant international et cinq consultants nationaux pour les produits et activités suivants :

1. Un consultant international pour la formation des formateurs en audit forestier
2. Un consultant national dans chacun des pays où une session de formation des spécialistes nationaux en audits forestiers sera organisée. Dans le choix des consultants nationaux, la priorité sera donnée aux formateurs formés pendant la phase précédente du projet.

Les termes de référence détaillés de ces consultants sont donnés dans les annexes 2 et 3.

(ii) Budget

Le budget par activité est présentée ci dessous :

Budget par année et par activité

Produit/activité	Code	Rubrique	unité	Nb d'unités	Coût/unité	Montant	Source
Produit 1.2						4000	
Activité 1.2.6	21	Sous-traitance (atelier national)	Divers	2	2000	4000	OIBT
Produit 1.5						120000	OIBT
Activité 1.5.1	12	Consultant national	H/m	5	1500	7500	OIBT
Activité 1.5.2	21	Sous-traitance (atelier national)	Divers	5	2500	12500	OIBT
Activité 1.5.3	21	Sous-traitance (atelier national)	Divers	5	20000	100000	OIBT
Produit 2.4						56387	
Activité 2.4.5	11	Expert national	H/m	4	3000	12000	OIBT
	15	Consultant international	H/m	1	10000	10000	OIBT
	24	Traduction	forfait	1	1887	1887	OIBT
	31	Indemnités journalières (déplacements internationaux)	Jours	125	120	15000	OIBT
	32	Déplacements internationaux	Billet	11	1000	11000	OIBT
	33	Frais de transport. dép. internationaux	Billet	1	2500	2500	OIBT
	61	Impression, copies, communication et dépenses diverses	Forfait	1	2000	2000	OIBT
	62	Imprévus	divers	1	2000	2000	OIBT
Produit 2.5						197500	
Activité 2.5.1	14	Expert international	H/m	12	7500	90000	OIBT
Activité 2.5.3	51	Fournitures de bureau	Forfait	1	1500	1500	OIBT
	52	Entretien du matériel	Forfait	1	2000	2000	OIBT
	53	Carburant et services d'utilité	Forfait	1	500	500	OIBT
	54	Location de bureau	Mois	12	4000	48000	OAB
Activité 2.5.5	31	Indemnités journalières (déplacements internationaux)	Jour	50	120	6000	OIBT
	32	Déplacements internationaux	Billet	5	1000	5000	OIBT
	33	Frais de transport. dép. internationaux	Forfait	1	1200	1200	OIBT
Activité 2.5.6	61	Impression, copies, communication et dépenses diverses	Forfait	1	5000	5000	OIBT
Total						377887	

Coûts unitaires

Éléments	Unité	Coût unitaire (USD)
Expert national	Homme /mois (h/m)	3.000
Consultant national	Homme /mois (h/m)	2.000
Consultant international	Homme /mois (h/m)	10.000
Indemnité journalière	Jour	120
Voyage internationaux	Billets	2.500
Atelier National	Divers	4.000
Imprévus	Divers	2.000

Plan de décaissement¹ (fonds virés à l'OAB uniquement)

Echéance	Montant (USD)
31 Août 2007	150.000
31 Janvier 2008	100.000

Commandes d'équipement et de matériels

Il n'est pas prévu l'achat d'équipements majeurs pendant les douze mois sous planification, étant donné que la plupart des immobilisations ont été acquises pendant la Phase I.

¹ A titre indicatif

Annexes

Annexe 1 : Liste des Coordonnateur Nationaux du projet PD 124/01 Rev.2(M)

Pays	Nom du Coordonnateur	Organisation
Cameroun	ABENA Joseph Claude	Directeur des Forêts/Ministère des Forêts et de la Faune
République Centrafricaine	Luc DIMANCHE	Ministère des Eaux et Forêts
Côte d'Ivoire	Amian KOUASSI	Sous-directeur de la Coordination et de l'évaluation des projets/Ministère des Eaux et Forêts
Ghana	Ben DONKOR	Forestry Commission
Gabon	Jacques MOULOUNGOU	Secrétariat Général/ Ministère de l'Economie Forestière
Congo	NGOYA KESSI Alain et KAYA Gilbert	Direction des Etudes et Projet/Ministère de l'Economie forestière
Rep. Démocratique du Congo	Non désigné	
Libéria	Non désigné	
Togo	Adadjì Koffi Effanam	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

Annexe 2 : Termes de référence : consultant international

Tâches du consultant international

Sous la supervision du Coordonnateur Régional du projet conjoint OAB/OIBT [(PD 124/01 Rev.2(M)] installé au siège de l'OAB à Libreville, le consultant international aura à :

1. Etudier toute la documentation et tous les matériels didactiques développés par l'OIBT et le projet régional OAB/OIBT relatifs à la formation en aménagement forestier durable et audit de la gestion forestière au niveau de l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA)
2. Elaborer un programme de formation (contenu de la formation et supports didactiques) pour formateurs en audits forestiers sur la base des PCI OAB/OIBT de gestion durable des forêts tropicales africaines, et en tenant compte du manuel d'audit et du manuel d'aménagement déjà produits par le projet conjoint OAB/OIBT
3. Appuyer le Coordonnateur régional dans l'identification des participants à la formation à travers la définition du profil des formateurs potentiels
4. Organiser deux sessions régionales de formation (une session en français et une session en anglais) pour formateurs en audits forestiers

Les stages de formation devront couvrir une durée maximale de 10 (dix) jours pendant la période comprise entre novembre 2006 et janvier 2007, et seront organisés au Ghana (Anglais) et Cameroun (Français).

Qualifications

Le consultant international devra :

1. Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences forestières ou assimilées, équivalent au moins à une maîtrise
2. Avoir une expérience professionnelle minimale de dix ans
3. Avoir une expérience spécifique en matière de formation en audit et certification de la gestion forestière
4. Etre capable de travailler en Français et en Anglais
5. Avoir une expérience de terrain dans les pays membres de l'OAB

Annexe 3 : termes de référence : consultants nationaux (activités 1.5.1 à 1.5.3)

Sous la supervision du Coordonnateur Régional du projet conjoint OAB/OIBT [(PD 124/01 Rev.2(M)] installé au siège de l'OAB à Libreville, chaque consultant national aura à :

1. Identifier les besoins en formation sur les audits forestiers,
2. Préparer les matériel à utiliser pendant les cours,
3. Assister dans l'identification des participants,
4. Assister dans l'organisation de l'atelier de formation,
5. Dispenser la formation pendant l'atelier,
6. Faire un rapport final sur la formation à la fin.

Qualifications

Le consultant national devra :

1. Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences forestières ou assimilées, équivalent au moins à une maîtrise
2. Avoir une expérience professionnelle minimale de cinq ans
3. Avoir une expérience spécifique en matière de formation en audit et certification de la gestion forestière
4. Avoir reçu l'une des formations des formateurs en audits forestiers dispensées antérieurement dans le cadre du projet OAB-OIBT
5. Etre capable de travailler en Français ou en Anglais
6. Etre originaire du pays où la session de formation est organisée